

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Délibération n°DC2019/74*

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 58

Votants : 59

POUR : 58 (98.31 %)

CONTRE : 1 (1.69%)

ABSTENTION : 0

Le trois juillet deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence de M. Francis SIGNORET. Le quorum n'ayant pas été atteint, le dix juillet deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Francis SIGNORET. Le Conseil pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Date de la convocation :

M. Gérard DEGLAIRE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : MMES ANDREY Danièle, BAUDART Martine, FOURCART Marie Hélène, JACQUET Ghislaine, LESUEUR Patricia, NOIRANT Louissette, PIEROT Chantal, SEMBENI Anne, THOMAS Andrée et MM ADIN Michel, BARRE Régis, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DELABRUYERE Eric, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, FRANCCART René, GODART Olivier, GOMEZ Jean Baptiste, JUILLET Bruno, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Pierre, LEMOINE Joël, LEONI Alain, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MASSON Jean Philippe, MEENS François, MEIS Michel, MOUTON Francis, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE André, PIC Jean Yves, QUEVAL Guillaume, RATAUX Frédérique, RICHELET Jean Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAN STECKELMAN Gérard.

Représenté : M. MATHIAS Frédéric donne pouvoir de vote à M. BOUILLON Mathieu.

OBJET : ADHESION A LA SCIC REZO POUCE

Vu la délibération n°DC2018/73 du conseil communautaire du 10/10/2018 approuvant le dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt France MOBILITE initié par l'ADEME ;

Considérant que la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a été déclarée lauréate par l'ADEME ;

Considérant que le projet comprend une action portant sur la mise en place d'un réseau d'autostop sécurisé et organisé sur le territoire de l'Argonne Ardennaise ;

Considérant que le conventionnement est en phase de finalisation avec l'ADEME ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- AUTORISE l'adhésion de l'intercommunalité auprès de la SCIC REZO POUCE
- AUTORISE le Président à approuver et signer la convention
- CHARGE le Président de signer tous les actes nécessaires

Le Président

Francis SIGNORET

